



## Mort d'un policier à la Foire du Trône: un mineur condamné à un an ferme

PARIS, 21 jan 2010 (AFP) –

Kevin, le mineur qui avait été condamné en première instance à six mois de prison ferme pour avoir en 2007 causé la mort d'un policier en le poussant sous un manège de la Foire du Trône, a vu jeudi sa peine portée à un an ferme par la cour d'appel de Paris.

Le jugement de première instance avait provoqué l'effervescence chez les policiers présents, qui souhaitaient une peine plus lourde. Jeudi, ils sont restés silencieux à l'énoncé de la décision, hésitant sur l'attitude à adopter.

Alliance (2<sup>d</sup> syndicat de gardiens de la paix), par la voix de l'un de ses responsables Thierry Mazé, présent sur place, a toutefois jugé cette décision "inadmissible". "Nous n'avons pas l'habitude de commenter des décisions de justice", a-t-il dit à l'AFP, mais "c'est inadmissible pour les policiers".

"La vie d'un policier ne vaut pas cher", a encore déclaré M. Mazé ajoutant qu'il "est temps de mettre en place des peines plancher pour les agresseurs et tueurs de représentants de l'Etat dont les policiers".

Le jeune Kevin avait été condamné le 16 janvier 2009 à cinq ans d'emprisonnement, dont six mois ferme, pour "violences volontaires ayant entraîné la mort sans intention de la donner".

Le parquet, qui avait à l'époque requis une peine de cinq ans de prison dont un an ferme, avait immédiatement fait appel. Le 3 décembre, en appel, il avait durci ses réquisitions et demandé cinq ans dont deux fermes.

Jeudi, la cour a finalement condamné le prévenu, aujourd'hui âgé de 18 ans, à cinq ans de prison, dont quatre ans avec sursis, assorti d'une mise à l'épreuve de trois ans. Durant cette période, Kevin devra notamment exercer une activité professionnelle, établir sa résidence dans un lieu déterminé et suivre des soins.

Le 9 avril 2007, une bousculade à l'entrée d'un manège avait été provoquée par des jeunes gens à la Foire du Trône (XII<sup>e</sup>). Des policiers s'étaient interposés. Reynald Caron, 31 ans, avait été tué sur le coup par une nacelle du manège. Deux mineurs et deux majeurs avaient alors été placés en garde à vue.

Seul Kevin, 15 ans à l'époque, a été mis en cause dans la mort du policier, les trois autres, dont un mineur, étant renvoyés pour "violences volontaires en réunion".

Selon l'avocat de Kevin, Me Jean-Christophe Tymoczko, une bagarre aurait éclaté entre les quatre jeunes gens et des forains. Cinq policiers seraient alors intervenus et Reynald Caron aurait essayé de ceinturer Kevin.

Celui-ci se serait débattu, faisant perdre l'équilibre au policier. En se relevant, le policier aurait été heurté par la nacelle. Une version difficile à accepter pour les policiers qui, très émus à l'époque, avaient défilé par milliers en signe d'hommage à Reynald Caron.

Par ailleurs, la cour d'appel a confirmé la relaxe du second mineur poursuivi. Trois mois ferme avaient été requis contre lui.